



Gestion de l'eau : Les principaux griefs de l'Institut Royal des études stratégiques

Gestion de l'eau : Les principaux griefs de l'Institut Royal des études stratégiques Manque de connaissances, gestion chaotique des nappes phréatiques, mauvais choix agricoles, gouvernance boiteuse de l'eau, cadre juridique incomplet, inadéquation entre l'offre et la demande... l'Institut Royal des études stratégiques, qui restitue dans un document les actes d'un séminaire organisé sur l'eau, s'en prend vivement à la politique de gestion des ressources hydriques jusqu'ici poursuivie. L'Institut recommande une réforme substantielle urgente du système de gouvernance de l'eau en plus d'une révision profonde de la politique agricole en prenant en considération les nouveaux impératifs dictés par le contexte actuel, notamment la souveraineté alimentaire. La situation de l'eau au Maroc est devenue préoccupante, notamment sur le plan de la disponibilité de la ressource. Une situation qui confirme le basculement du Royaume d'une situation de stress hydrique à celle de rareté structurelle. L'alerte est de l'Institut Royal des études stratégiques (IRES). Dans un document synthétisant les actes d'un séminaire sur la situation de l'eau au Maroc, l'IRES indique que l'état des aquifères a atteint, presque dans l'ensemble du pays, des niveaux piézométriques «alarmants» alors que les réserves de ces nappes s'étaient formées pendant des dizaines, voire des centaines d'années. «Couvrant 10% de la superficie du territoire, les 130 nappes phréatiques que compte le Maroc ne peuvent, désormais, plus être reconstituées, même en année de forte pluviosité et, donc, leur amenuisement pourrait devenir irréversible», tranche l'Institut. Le manque de connaissances et

la gestion «inadéquate» de ces nappes ont conduit à un déficit de la ressource en eau souterraine de l'ordre de 1 milliard de m³, en moyenne annuelle, depuis 1980. D'après les données fournies par l'Institut, la dégradation de la situation hydrique se manifeste, également, par la disparition de 60 à 80% des superficies des zones humides (lacs et bassins humides), dont l'importance a été occultée par la politique des grands aménagements hydrauliques, telle qu'elle a été mise en oeuvre, déplore l'IRES. Ces zones souffrent, principalement, de l'extension sans contrôle des terres cultivées, et ce bien que le Maroc ait signé la convention Ramsar destinée à protéger les zones humides. Pénurie d'eau : le Plan Maroc vert est passé par là Selon l'IRES, la crise hydrique actuelle interroge les choix opérés dans le cadre du Plan Maroc vert. Cette stratégie, arrivée à échéance en 2022, a certes permis de réaliser des «progrès importants» en termes de production agricole, mais, dans le même temps, a favorisé le développement d'une agriculture intensive, à très forte demande en eau. De plus, poursuit l'IRES, les ressources en eau non conventionnelles, particulièrement, celles provenant du dessalement ou du recyclage des eaux usées, restent à des niveaux insignifiants, estimés à 54 millions de m³, sur un total prévu de 300 millions par la stratégie nationale de l'eau. Salué sur le plan international pour sa politique de mobilisation des ressources en eau et qui s'est traduite jusqu'à fin 2021 par la construction de 281 grands et petits barrages, le Maroc n'a, toutefois, pas été en mesure de résoudre ni la problématique de l'inadéquation entre l'offre et la demande en eau, ni celle de la dégradation de la qualité générale des eaux souterraines et de surface, relève l'Institut. Gouvernance de l'eau : le modèle actuel à oublier Le modèle actuel de gestion des ressources en eaux est à revoir complètement, recommande le document de l'IRES. En effet, outre la non-prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau au Maroc, des déficits s'accumulent dans la gouvernance de cette ressource vitale, dont le cadre institutionnel et législatif repose sur la loi 10.95 et la loi 36.15. L'Institut précise que plusieurs textes d'application de ces lois n'ont pas encore été publiés. De même, soutient le document, les politiques publiques ayant trait à la question hydrique ont, jusqu'à présent, été conduites sans coordination intersectorielle, ne prenant pas en considération les nombreuses interactions qui existent entre l'eau, l'agriculture, l'énergie et les écosystèmes. Pis encore, celles-ci n'ont pas, à ce propos, fait l'objet d'évaluations précises visant la mise en oeuvre d'une démarche coordonnée de type «Nexus». «Ces politiques publiques, focalisées sur la gestion de l'offre, ignorent les aspects liés à la demande, d'autant plus que la planification de l'eau est souvent réalisée sur la base de données imprécises et que les prévisions sont fondées sur des hypothèses théoriques qui ne reposent pas sur des informations fiables», souligne l'IRES. À cela, s'ajoutent l'absence de stratégies «efficientes» en matière de suivi-évaluation et la «faible» implication des centres de réflexion et des institutions de recherche dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques de l'eau. Il devient ainsi urgent, selon l'Institut, en complément de la mise en oeuvre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027, de repenser la question de l'eau selon une nouvelle vision prospective, basée sur de nouveaux principes directeurs. Il s'agit concrètement de moderniser la gouvernance globale de l'eau, en recourant à des approches «innovantes» reposant sur les dernières technologies disponibles, et ce en rationalisant l'organisation institutionnelle de l'eau et en faisant de l'adaptation au changement climatique un objectif de la gouvernance de l'eau. L'IRES recommande également l'actualisation du cadre législatif et la mise en place d'outils d'évaluation de sa mise en oeuvre. L'Institut juge aussi important de gérer le capital hydrique en tant que «bien commun», en encourageant la sobriété hydrique dans l'ensemble du système productif. Eau en agriculture : conditionner l'utilisation à la souveraineté alimentaire Les experts invités par l'IRES suggèrent de revoir de fond en comble l'utilisation de l'eau au niveau du secteur agricole. Ils proposent ainsi à l'État d'affecter prioritairement cette ressource aux opérateurs agricoles



qui concourent à la réalisation de la souveraineté alimentaire, en mettant en place une carte d'aptitudes et de vocations agricoles et en établissant un meilleur équilibre, au niveau de la politique agricole, entre les systèmes de cultures pluviales et les systèmes irrigués et en promouvant le stockage virtuel de l'eau sous forme de cultures. Autres suggestions : la conduite d'études d'impacts préalables à l'autorisation de projets agricoles fortement consommateurs d'eau et la dynamisation de la coopération internationale dans le domaine de l'eau, notamment, avec les pays ayant une expérience reconnue en termes de sobriété hydrique, de recyclage des eaux usées, de récupération des eaux pluviales, d'extraction de l'eau atmosphérique et de dessalement d'eau de mer, mais aussi avec les pays disposant de capacités de Recherche & Développement et d'innovation dans le domaine de la gouvernance de l'eau. Le 01/05/2023 Source web par : lematin